

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Réunion du CM du 29.03.2019 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 14 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, G. HEMON, J.Y. STANQUIC, G. FOUQUET, F. LE BRAS, AM POUPON, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, C. L'HARIDON, S. FAIELLO.

Etaient absents : A.M. POGENT, excusée, pouvoir à F. LE BRAS ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; S. LAUDEN, excusée ; A. CLEAC'H, excusé ; A. TALLEC, excusée.

Secrétaires de séance : G. HEMON, F. LE BRAS

TAUX D'IMPOSITION 2019 (N°2019/03/01)

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 mars 2019, à l'unanimité, DECIDE de maintenir, pour l'année 2019, le taux des 3 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier bâti et Taxe Foncier non bâti) à savoir :

	2018	2019
Taxe d'Habitation	11,31 %	11,31 %
Taxe Foncier Bâti	15,73 %	15,73 %
Taxe Foncier Non Bâti	39,04 %	39,04 %

SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS – ANNEE 2019 (N°2019/03/02)

Il ressort un excédent de 3 944,87 € au Compte Administratif 2018 du CCAS.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 18 février 2019, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 5 055,13 € au budget du CCAS 2019 (3 944,87 + 5 055,13 = 9 000 €)

ECOLE DE GUENGAT – DOTATION 2019 (N°2019/03/03)

Un contrat d'association lie la commune avec l'école St Joseph de Guengat (unique école).

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2019, à l'unanimité, DECIDE de reconduire la participation annuelle de la commune à savoir : 700 € par enfant au titre de l'année 2019 sur la base de 167 enfants scolarisés à Guengat (effectifs à la rentrée scolaire 2018/2019) et 700 € par enfant pour les mois de janvier, février et mars 2020 (dans l'attente du vote du budget primitif 2020).

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES REPAS EXTERIEURS A LA COMMUNE (N°2019/03/04)

Les Guengatais qui choisissent de scolariser leur(s) enfant(s) dans un établissement primaire public d'une autre commune se voient imposer un tarif majoré pour la cantine scolaire (tarif appliqué : enfants hors commune).

Par délibération du 13 février 2004, le Conseil Municipal décidait de rembourser aux familles guengataises le surcoût appliqué au prix du repas cantine.

Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 mars 2019, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reconduire cette prise en charge pour l'année 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (N°2019/03/05)

Gilles FOUQUET, adjoint au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2019 :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **933 061,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **826 044,85 €**

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2019.

REPARTITION DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION (N°2019/03/06)

En application de l'article R2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2018, au profit des communes de moins de 10 000 habitants dotées de la compétence voirie.

Travaux envisagés en 2019 et pouvant être subventionnés au titre du produit des amendes de police :

- Réalisation d'un cheminement piétons, accès Personnes à Mobilité Réduite dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la médiathèque. Travaux estimés à 36 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transmettre au Conseil Départemental un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (plafond dépenses éligibles : 30 000 € HT) pour les travaux envisagés en 2019, dans le cadre de l'aménagement paysager (réalisation d'un cheminement piétons, accès Personnes à Mobilité Réduite) de la future médiathèque, estimés à 36 000 € HT. Cette somme est inscrite au budget primitif 2019.

LOTISSEMENT DES CHEVREFEUILLES 2 : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES D'URBANISME PAR L'OPAC DE QUIMPER CORNOUAILLE (N°2019/03/07)

L'OPAC de Quimper Cornouaille souhaite aménager une partie de la parcelle ZO N°376 située dans le prolongement du lotissement des Chèvrefeuilles appartenant à la Commune en vue de réaliser 4 lots supplémentaires (3 PSLA et 1 lot libre).

Dans un premier temps, les services de l'OPAC de Quimper Cornouaille souhaitent déposer une demande de permis d'aménager qui sera suivie d'une demande de permis de construire avant l'acquisition éventuelle de ce terrain d'une superficie d'environ 2 900 m² : construction de 3 PSLA et proposition d'un nouveau lot à la vente.

L'OPAC n'étant pas à ce jour propriétaire du foncier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à déposer une demande de permis d'aménager et toute demande d'urbanisme liée à cette opération ; l'achat par l'OPAC ne pouvant se réaliser qu'après obtention du permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'installation d'un orthophoniste sur la commune de Guengat

Gilbert HEMON, 1^{er} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'installation d'un orthophoniste sur la commune en septembre 2019.

- Devenir de la maison d'habitation de l'ancienne ferme de Vorc'h Laë

Le Maire invite les conseillers municipaux à engager une réflexion sur le devenir de la maison d'habitation de l'ancienne ferme de Vorc'h Laë, située près de la Mairie, aujourd'hui inoccupée.

- Création de locaux associatifs mutualisés

Après avoir présenté le projet de demande de permis de construire à l'architecte des bâtiments de France avant dépôt de la demande en mairie, M. Franck BENNETIER a informé la municipalité qu'il y a lieu de modifier le revêtement de la toiture (initialement prévu en toit végétalisé). Sur proposition de M. BENNETIER, le Maire propose aux conseillers un revêtement, sur la partie est du toit, en acier auto-patiné à corrosion superficielle forcée qui pourrait être une alternative au zinc. Les conseillers municipaux demandent un temps de réflexion.

- Construction de la future médiathèque

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion de chantier a lieu le 9 avril prochain pour le démarrage des travaux de construction de la future médiathèque.

- Personnel communal : service administratif

Le Maire informe le Conseil Municipal que la période de stage de Mme Morgane LE BIHAN, adjoint administratif, s'achève le 2 avril 2019. Sa titularisation prendra donc effet le 3 avril 2019.

A Guengat, le 1er avril 2019

Yves LE GUELAFF, Maire